



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/567  
24 juin 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 24 JUIN 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI  
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration sur le Kosovo que les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de contact, réunis avec les Ministres des affaires étrangères du Canada et du Japon, ont rendu publique à Londres le 12 juin 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) John WESTON

ANNEXE

Déclaration sur le Kosovo rendue publique à Londres,  
le 12 juin 1998, par les ministres des affaires  
étrangères des pays membres du Groupe de contact

1. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de contact, réunis avec les Ministres des affaires étrangères du Canada et du Japon, sont passés de l'examen des récents essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan à la grave détérioration de la situation au Kosovo, qui présente une menace importante pour la sécurité et la paix régionales.

2. Les ministres ont répété que les problèmes du Kosovo ne peuvent pas être réglés par la violence. Les parties doivent prendre d'urgence les mesures voulues pour mettre un terme à la violence et trouver une solution politique à la crise.

3. Les forces de sécurité sont à nouveau intervenues de façon aveugle en faisant de nombreuses victimes civiles et en contraignant des dizaines de milliers d'habitants à la fuite. Les ministres ont condamné l'utilisation systématique et disproportionnée de la force par Belgrade, laquelle s'est soldée par des destructions généralisées et le déplacement délibéré d'un grand nombre de personnes. Ils ont également condamné Belgrade pour ne pas avoir pris de mesures concrètes pour réduire les tensions. Les ministres ont donc décidé de présenter aux autorités de Belgrade une série de points essentiels au sujet desquels ils demandent que des mesures soient prises immédiatement pour prévenir toute nouvelle détérioration de la situation. Ces points concernent les mesures concrètes suivantes :

- Mettre un terme à toute opération menée par les forces de sécurité qui affecte la population civile et ordonner le retrait des unités de sécurité utilisées pour la répression visant la population civile;
- Permettre le déroulement d'opérations efficaces et permanentes de surveillance internationale au Kosovo et autoriser les observateurs à se rendre librement dans la région;
- Faciliter, en accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le retour dans leurs foyers de tous les réfugiés et personnes déplacées et autoriser les organisations humanitaires à se rendre librement au Kosovo et permettre l'acheminement des fournitures humanitaires;
- Faire progresser rapidement le dialogue avec les dirigeants albanais du Kosovo.

4. Les ministres comptent que les dirigeants albanais du Kosovo dénonceront de manière explicite la violence et les actes de terrorisme. Il est essentiel que les extrémistes albanais au Kosovo s'abstiennent de toutes nouvelles attaques violentes. Le dialogue politique ne pourra vraisemblablement pas s'engager si la violence reste utilisée par les membres de la communauté albanaise du Kosovo.

Les Gouvernements des pays membres du Groupe de contact collaboreront avec d'autres gouvernements, y compris dans la région, pour faire refuser toute aide financière et matérielle à ceux qui chercheraient à envenimer la crise par la violence. Les ministres ont également déclaré appuyer ceux des dirigeants albanais du Kosovo qui sont attachés au dialogue politique.

5. Les ministres demandent instamment la cessation des combats et la reprise dans les meilleurs délais d'un dialogue véritable susceptible de donner rapidement des résultats constructifs. Belgrade et les dirigeants albanais du Kosovo doivent accepter un dialogue continu permettant d'examiner des mesures de confiance et de trouver une solution politique au problème du Kosovo, avec une participation internationale. Il faut fixer un calendrier précis de réalisation de progrès rapides, et il incombe tout spécialement au Président Milosevic, en tant que Président de la République fédérale de Yougoslavie, de faire prendre des mesures pour déboucher sur un règlement politique.

6. Les ministres attendent de Belgrade qu'elle prenne immédiatement les mesures visées au paragraphe 3 ci-dessus. Ils accueillent avec satisfaction l'invitation à se rencontrer le 16 juin que le Président Eltsine a adressée au Président Milosevic. Ils ont considéré comme important que le Président Milosevic tire parti de cette réunion pour annoncer des progrès au sujet des mesures susvisées et faire en sorte que Belgrade s'engage à les mettre en oeuvre dans leur intégralité. Si les mesures visées au paragraphe 3 ne sont pas prises immédiatement, d'autres mesures seront envisagées pour mettre un terme à la violence et protéger la population civile, y compris celles pour lesquelles une autorisation sous forme d'une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pourrait être nécessaire.

7. Entre-temps, confrontés à une crise de plus en plus grave au Kosovo, les ministres ont également :

- Engagé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à ouvrir rapidement une enquête approfondie sur les éventuelles violations du droit international humanitaire au Kosovo;
- Décidé d'appuyer activement le HCR et les autres organisations humanitaires aux prises avec le coût humanitaire de cette crise dans la région;
- Entrepris d'accélérer les efforts faits pour aider les pays voisins à améliorer leur sécurité et à faire face à la charge humanitaire qui leur est imposée.

8. Les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont confirmé leur décision de mettre en oeuvre l'interdiction de tous nouveaux investissements en Serbie et de geler les fonds que le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et le Gouvernement serbe détiennent à l'étranger, et sont convenus de prendre des mesures visant à interdire aux compagnies aériennes yougoslaves de voler entre la République fédérale de Yougoslavie et leur pays. Le Japon a appuyé cette démarche et a

accepté d'étudier des mesures analogues. La Fédération de Russie se s'associe pas à ces mesures.

9. Les ministres ont souligné une fois de plus qu'il importe que la mission du Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) soit envoyée sans délai afin d'engager un dialogue sur l'ensemble des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et l'OSCE et sur la reprise des missions à long terme de l'OSCE.

10. Les ministres réviseront ces décisions en fonction de l'évolution de la situation.

-----